

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 588f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Ministres européens de la Justice : inscrire les droits des victimes dans les textes et les pratiques

Erevan, 13.10.2006 – Les ministres de la Justice des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ont recommandé aujourd'hui que soient adoptées des mesures permettant d'améliorer l'aide aux victimes, de réduire le risque que ces dernières ne soient également victimes des procédures et lourdeurs administratives et de favoriser leur rétablissement ainsi que la réparation du préjudice subi.

Réunis à Erevan sous la présidence du ministre arménien de la Justice, Davit Harutyunyan, les ministres européens présents ont souligné à cet égard la nécessité d'identifier les bonnes pratiques s'agissant des voies de recours civiles et administratives destinées à protéger les intérêts des victimes (comme par exemple l'aide et le conseil juridiques) et des régimes d'assurance publics ou privés.

Ils ont également appelé le Conseil de l'Europe à prolonger son action dans le domaine de la lutte contre la violence domestique en examinant la faisabilité et la nécessité d'un instrument juridique additionnel sur la violence exercée en particulier à l'encontre du partenaire.

Se félicitant de l'élaboration d'une convention européenne contre l'exploitation sexuelle des enfants, les ministres ont rappelé qu'il est important d'y inscrire les droits des victimes, comme cela est déjà le cas pour la Convention européenne contre la traite des êtres humains (2005).

La conférence a été marquée par la présence, à l'ouverture, du Premier Ministre arménien, Andranik Margaryan.

Le texte de la résolution adoptée par la Conférence est disponible sur [www.coe.int/minjust](http://www.coe.int/minjust).

### Contact presse :

Estelle Steiner, Attachée de presse, Conseil de l'Europe

Tél. +33 (0)3 88 41 33 35, mobile +33 (0)6 08 46 01 57, [estelle.steiner@coe.int](mailto:estelle.steiner@coe.int)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.